



Compte-rendu Conseil d'administration CCAS Lundi 17 mai 2010

L'an deux mil dix, 17 mai à 20h30, le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin.

Date de la convocation : 10 mai 2010

Présents : Yann Juin, Joseph Merceron, Geneviève Bachelier, Christine Trichet, Jean-Pierre Roblin, Michel Rougier, Monique Simmoneau, Monique Gontiers, Béatrice Gomit, Yvan Bailly

Absents représentés : Jean Loizeau par Jean Pierre Roblin et Monique Deschamps par Geneviève Bachelier

Invité : Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Michel Rougier

Compte-rendu de la dernière réunion : approuvé par 12

Modification de l'ordre du jour

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du CCAS, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de modifier l'ordre du jour afin d'y inscrire 4 nouvelles délibérations et décision modificative.

n°2010 – 01/05 : Budget annexe CLSH - Approbation du compte administratif

n°2010 – 02/05 : Budget annexe CLSH - Affectation du résultat

n°2010 – 03/05 : Budget annexe CLSH - Budget primitif

n° 2010 – 07/05 : Secours en argent

n 2010 – 08/05 : Décision modificative n°1 – Budget CCAS

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la modification.

2010 – 01 / 05 : Budget annexe CLSH - Approbation du compte administratif

Le compte administratif retrace l'ensemble des opérations de l'année écoulée, soit du 1er janvier au 31 décembre 2009.

En tant que Président, Monsieur Yann Juin est responsable des opérations comptables effectuées : à ce titre, il doit quitter la salle du Conseil d'administration. Cependant Monsieur le Président informe que suite à une erreur comptable en recette de fonctionnement, le résultat du compte administratif 2009 est modifié et qu'à ce titre il convient de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil d'Administration du CCAS réuni sous la présidence de Monsieur Michel Rougier,

Vice – président, donne acte de la présentation faite au compte administratif 2009, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2009	172 342,21	175 656,43	3 314,22
Résultats excédentaires 2008 reportés en 2009		9 431,00	9 431,00
Résultats à affecter	172 342,21	185 087,43	12 745,22

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 12 745,22

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2009	0,00	1 231,69	1 231,69
Résultats excédentaires 2008 reportés en 2009	343,90	0,00	- 343,90
Résultats à affecter	343,90	1 231,69	887,79

Solde d'exécution de la section d'investissement = 887,79 €

Résultat cumulé : 186 319,12 – 172 686,11 = 13 633,01 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d' Administration du CCAS au nombre de 11 approuvent le Compte Administratif 2009 du budget principal CCAS et du budget annexe CLSH

2010 – 02 / 05 : Budget annexe CLSH - Affectation du résultat de l'exercice 2009

CLSH – Budget annexe

En application de l'article 9 de la loi du 12 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le lundi 17 mai 2010, le compte administratif 2009 qui présente un excédent de :

Fonctionnement : 12 745,22 €

Investissement : 887,79 €

Considérant les besoins recensés à cette même date,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS au nombre de 11, décident sur proposition de Michel Rougier Vice - président, d'affecter au budget 2010 :

A la section de fonctionnement (compte 002) : 11 632,25 €

A la section d'investissement (compte 1068) : 1 112,97 €

A la section d'investissement (compte 001) : 887,79 €

2010 – 03 / 05 : Budget annexe CLSH - Budget primitif 2010

Monsieur le Président informe le conseil que suite à l'affectation du résultat modifiée, le Budget primitif 2010 est modifié et qu'il convient de prendre une nouvelle délibération

CLSH – Budget annexe

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations sur l'exercice	170 272,23	158 639,98
Report de l'excédent 2009		11 632,25
	170 272,23 €	170 272,23 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	6 000,76	5 112,97
Report de l'excédent 2009		887,79
	6 000,76 €	6 000,76 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d' Administration du CCAS au nombre de 12 approuvent le Budget Primitif du CCAS et le budget annexe CLSH pour l'année 2010

2010 – 04/ 05 Vote des subventions

Monsieur le Président propose la liste des subventions suivantes aux associations :

- ADAPEI : 280 €
- Espace Camaïeux : 1560 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d' Administration au nombre de 12, autorisent Monsieur le Président ou son représentant légal à verser les subventions inscrites à l'article 65748

2010 – 05/05 : Affectation des dons « Tempête Xynthia 2010 »

Considérant l'acceptation par le Conseil d'Administration du CCAS, de recevoir les dons par délibération en date du 25 mars 2010, il est proposé d'affecter la somme des dons recueillie à ce jour, de la façon suivante :

Total des dons à ce jour	8 778,24 €
Affectation différée en attente des besoins futurs, sur les secteurs professionnels de l'ostréiculture, l'agriculture et entreprise locales, après les financements accordés par les assurances.	
Solde à ce jour en attente	8 778,24 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d' Administration au nombre de 12, affectent la somme des dons recueillie à ce jour, en fonction du tableau ci dessus

2010 – 06/05 : Choix du prestataire « logiciel de comptabilisation »

Considérant la nécessité pour l' Accueil de Loisirs de se doter d'un logiciel de gestion et de comptabilisation des effectifs de présences, afin de se mettre en conformité avec les exigences de la CAF 17. Compte tenu

que la CAF 17, accompagne financièrement cette opération.

Considérant qu'après consultation de différents prestataires, la proposition de la société AIGA pour son logiciel NOE, répond à l'ensemble de la commande et soit la plus intéressante, notamment sur les coûts de formation groupée.

Monsieur le président propose de retenir la société AIGA, comme prestataire pour l'achat et la mise en œuvre du logiciel de comptabilisation NOE

2010 – 07/05 : Secours en argent

Monsieur le Président informe les membres du CCAS des différentes demandes de secours en argent afin de permettre à des familles esnandaïses, compte tenu des difficultés rencontrées

	Montants	Objets	Avis
Mme C. J	A déterminer	Dettes assurance voiture	236,00 €
M. M.C	A déterminer	Aide à l'acquisition d'un moniteur de contrôle et aménagement du véhicule (Chargement fauteuil avec fixation au sol)	Demande de précisions
Melle M. S	129,48	Dettes facture d'électricité	129,48 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration au nombre de 12, attribuent les secours en argent en fonction du tableau ci-dessus.

2010 – 08 /05 : Décision modificative n°1 – Budget Principal CCAS

Considérant l'acceptation par le Conseil d'Administration du CCAS, de recevoir les dons par délibération en date du 25 mars 2010, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à des ouvertures de crédits, en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement du budget principal du CCAS de la manière suivante :

Objet	Article	Dépenses
Dons tempête	7713	-17 778,24
Dons tempête	6561	17 778,24

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration au nombre de 12, votent la Décision Modificative n°1 – Budget principal CCAS

Questions diverses

Un point est fait sur l'Aide Alimentaire et sa distribution. A ce jour le fonctionnement est positif sur l'utilisation du véhicule de M. Decharne comme pour la distribution. Le jeudi 27 mai 2010, le véhicule sera conduit par Frédéric GLORIA.

Le retour sur le repas des aînés est positif pour le menu mais plus mitigé sur l'animation. M Rougier remercie toutes les personnes et membres du Conseil d'Administration qui ont contribué à la réussite de la manifestation

M Roblin informe le Conseil d'Administration du travail actuellement mené avec les CCAS du territoire de la CDA. Une réunion technique se tiendra le mercredi 19 mai 2010 à Périgny. Dans le cadre de cette rencontre il a été demandé à M. Roblin d'intervenir sur le CLIC. Ce dispositif devrait être relancé dans le cadre du travail mené.

Fin de séance : 22h00